



CONSEIL COMMUNAL DU 28 FEVRIER 2008
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations

- Arrêté du Collège provincial du 24/01/2008 approuvant la délibération du Conseil communal du 28/11/2007 décidant de modifier le règlement de travail du personnel communal.
- Arrêté du Collège provincial du 24/01/2008 approuvant la délibération du Conseil communal du 08/11/2007 arrêtant pour les exercices 2007 à 2012 un règlement redevance sur la location du matériel communal.
- Courrier de la Poste relatif à la fermeture du bureau de Hermalle-Sous-Argenteau dans le courant de l'année 2008.
- Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Michel JEHAES sur la cohabitation difficile du RaVel situé en rive gauche du canal le long du parc d'activités économiques de Hermalle/Haccourt.

2. Protocole de collaboration entre la commune d'Oupeye et la commune de Gourcy au Burkina Faso

Dans le cadre de l'adhésion de notre commune à la charte "*Notre commune, ce n'est pas le bout du monde*", une organisation d'ateliers de programmation du Burkina Faso interviendra en mars prochain. Le Conseil communal voudra bien approuver les termes du protocole de collaboration à cet effet.

3. Règlements de police

- décidant d'instaurer dans la section de la rue des Ecoles délimitée par la rue Imbette et la rue des Ponts à Haccourt un sens unique de circulation type SUL dans le sens de la rue Imbette vers la rue de l'Eglise.
- décidant la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées rue Saint Siméon à proximité de l'Eglise à Houtain.

4. Asbl Sportive Haccourtoise – Démission d'un membre de l'Assemblée générale

Le Conseil communal voudra bien prendre acte de la démission d'un membre de l'assemblée générale et procéder à son remplacement.

5. Exonération du préavis suite à la fin de bail du local des Colombophiles à Haccourt – Prise d'acte et acceptation

Par décision du 24/01/2007, le Conseil communal décidait d'accepter le renom à la sous location d'un bien constituant un local colombophile à Haccourt à partir du 01/01/2007 et prévoyait de réclamer un préavis de trois mois au seul membre encore actif dans ladite société. Par décision du 07/11/2007, le Collège communal a décidé d'exonérer totalement le paiement du préavis de trois mois aux motifs que le responsable a assuré seul la remise en état des lieux du bâtiment et la liquidation financière de la société. Le Conseil communal voudra bien prendre acte et accepter la résolution du Collège communal du 07/11/2007.

6. Vérification de l'encaisse communale

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de l'encaisse communale à la date du 31/01/2008 arrêtée au montant de 15.541.429,91 €

7. Budget 2008 du CPAS – Rapport du Président – Approbation

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget 2008 du CPAS arrêté aux montants ci-après:

Service ordinaire

RECETTES	7.420.272,22 €
DEPENSES	7.420.272,22 €
RESULTAT	0,00 €
SUBSIDE COMMUNAL	2.519.934,11 €

Service extraordinaire

RECETTES	1.015.291,00 €
DEPENSES	838.000,00 €
RESULTAT	177.291,00 €

8. Budget 2008 de l'asbl Château d'Oupeye – Approbation

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget de l'exercice 2008 de l'asbl Château d'Oupeye établi comme suit:

RECETTES	1.532.216,97 €
DEPENSES	1.532.214,68 €
BONI	2,29 €
SUBSIDE ORDINAIRE	195.907,79 €

9. Budget 2008 de l'asbl Sportive Haccourtoise – Approbation

Le Conseil communal voudra bien approuver le budget de l'exercice 2008 de l'asbl Sportive Haccourtoise établi comme suit:

RECETTES	496.940,00 €
DEPENSES	496.940,00 €
BONI	0,00 €
SUBSIDE ORDINAIRE	232.600,00 €

10. Dotation 2008 de la zone de police Basse-Meuse – Arrêt

Le Conseil communal voudra bien décider de fixer la dotation à la zone de police Basse-Meuse au montant de 2.286.591,54 € constituant un pourcentage participatif de 32,6278 %.

11. Rapport article L1122-23 du CDLD

-

12. Budget 2008 – Arrêt

Le Conseil communal voudra bien arrêter le budget 2008 comme suit:

BUDGET ORDINAIRE

A l'exercice propre

RECETTES	26.420.754,09 €
DEPENSES	25.717.422,67 €
BONI	703.331,42 €

A l'exercice général

RECETTES	29.102.011,58 €
DEPENSES	26.501.847,67 €
BONI	2.600.163,91 €

BUDGET EXTRAORDINAIRE

RECETTES	8.974.909,01 €
DEPENSES	8.503.147,00 €
BONI	471.762,01 €

13. Liquidation de la subvention 2008 aux asbl Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise

Le Conseil communal voudra bien décider d'accorder une subvention 2008 d'un montant respectif de:

- asbl Château d'Oupeye: 195.907,79 €
- asbl Sportive Haccourtoise: 232.600,00 €

14. Célébration des Jubilés en 2008 – Arrêt du montant de l'intervention communale et de l'engagement financier

Le Conseil communal voudra bien décider d'arrêter pour l'année 2008 au montant de 50 € la valeur du cadeau assuré lors de la célébration des cérémonies protocolaires et pour le surplus engager une somme de 5.684,00 € constituant l'estimation globale en ce compris la carafe traditionnelle ou un presse-papiers, les photos souvenir et un diplôme.

15. Plan de Prévention de Proximité – Rapport d'évaluation et financier 2007 – Approbation – Poursuite du projet en 2008

Le Conseil communal voudra bien d'approuver le rapport d'évaluation et financier du PPP 2007 et assurer la poursuite du projet pour l'année 2008 selon les directives d'une dépêche de la Région wallonne du 04/12/2007.

16. Maison du Tourisme de la Basse-Meuse – Convention relative à l'entretien des itinéraires balisés

Dans le cadre du programme "WALLO'NET", la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse a obtenu l'agrément du Commissariat général du Tourisme de pouvoir occuper deux agents équivalent temps plein PTP subsidiés par les pouvoirs régional et fédéral et ce afin d'assurer l'entretien et la bonne circulation des itinéraires balisés dans les communes de Bassenge et Oupeye. Les prestations de ce personnel seront effectuées en fonction de l'importance des sentiers balisés dans les deux communes, dont à titre indicatif évaluée à 70 % pour Oupeye. Pour sa part, la commune s'engage à verser trimestriellement à la Maison du Tourisme sous forme d'avance la partie des rémunérations non subventionnées. Elle prend également en charge les assurances en accident de travail et responsabilité civile, les frais de médecine du travail et de contrôle médical.

L'Echevin ayant le Tourisme dans ses attributions et le chef du service des Travaux font partie du Comité d'accompagnement. Le Conseil communal voudra bien adopter une convention à cet effet à passer avec la Maison du Tourisme de la Basse-Meuse.

17. Prise de participation au partenariat public-privé établi entre la SA SOPATRI et la SPI+

La SPI+ décidait lors de la tenue de son conseil d'administration du 27/10/2006 de créer un secteur "Développement immobilier" confirmé par l'assemblée générale en fin de la même année. L'objectif cible un environnement positif pour la création d'activités économiques où la requalification des sites désaffectés au travers d'un partenariat public/privé ou public/public prenant la forme d'un secteur. La mise en œuvre de ce partenariat permet aux opérateurs publics ou privés de bénéficier notamment de l'exemption du précompte immobilier et des droits d'enregistrement et la possibilité d'obtenir des prêts à taux préférentiel.

Présentement, dans le cadre de la redynamisation du site Hollandia à Vivegnis, la SPI+ a mené des négociations avec la SA SOPATRI qui ont abouti à un accord sur une première convention de secteur "Développement immobilier" – Sous-secteur 1 Sopatrium et souhaite associer la commune d'Oupeye dans le partenariat public/privé lui permettant par le fait même de veiller à la bonne gestion du projet et ce dans l'intérêt général.

Cette association se traduit financièrement par la souscription d'une part de 25 € Le sous-secteur Sopatri a une durée maximale de 10 ans. Dans l'éventualité de la répartition de pertes, la commune ne les supportera qu'à concurrence du montant de son apport.

Le Conseil communal voudra bien décider:

- de déléguer M. Serge FILLOT, Echevin au Développement local en tant que signataire de la convention;
- de désigner M. l'Echevin FILLOT comme représentant communal au "Comité de sous-secteur";
- de souscrire une part de 25 €

18. Formation en langues pour les sociétés de la Basse-Meuse – Partenariat – Octroi d'un subside en nature

A l'initiative de l'ADL, il s'est créé un partenariat avec les communes de Bassenge, Herstal et Visé et l'asbl Basse-Meuse Développement afin de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères à l'attention des acteurs économiques (PME) de la Basse-Meuse.

A cet égard, les partenaires vont faire appel à Anthea Languages afin d'assurer une formation privilégiée dont les entreprises prendront en charge le coût via des chèques formation. La mise en œuvre de ce projet en ce qui concerne la commune d'Oupeye impliquera des prestations de travail de l'ordre de 4 jours ½ par un membre de l'ADL, constituant un avantage en nature à majorer d'une somme de 290 € pour la location de la salle de Conseil communal d'Oupeye afin de provoquer une séance d'information.

19. Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public – Amendement

Par décision du 11/09/2007, le Conseil communal adoptait un règlement relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public. L'article 28 dudit règlement prévoyait que celui-ci devait obtenir un avis de conformité du Ministère des Classes moyennes.

Cet avis ayant été rendu le 14/01/2008, le Conseil communal voudra bien modifier l'article 28 dudit règlement en précisant que ledit règlement est définitivement adopté.

20. Ouverture de classes maternelles supplémentaires à mi-temps à partir du 21 janvier 2008

Les implantations maternelles de Haccourt, Oupeye, J. Rombauts et Vivegnis Centre ayant atteint pendant une période de 8 demi-jours répartie sur 8 journées la norme supérieure permet le subventionnement d'un emploi à mi-temps dans chacune de ces écoles. Le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans les cycles maternels énoncés à partir du 21/01/2008 jusqu'au 30/06/2008.

21. ALG – Extension de canalisations en 2007 sur le territoire communal – Prise d'acte

De manière à ne pas retarder l'extension des canalisations de gaz naturel dans les différentes rues de l'entité, le Conseil communal par décision du 18/10/2007 donnait délégation au Collège communal pour procéder aux engagements financiers relatifs aux travaux d'extension du réseau ALG. Le Conseil communal voudra bien prendre acte des extensions de réseau accordées par le Collège communal dans le 4^e trimestre 2007 et marquer son accord sur leur valorisation financière.

22. Ouverture de voirie à Houtain-Saint-Siméon

Afin de permettre la concrétisation d'un lotissement rue de Slins à Houtain, le Conseil communal voudra bien décider:

- d'approuver l'alignement de la nouvelle voirie ainsi que les plans et documents relatifs à sa création et son équipement;
- de mettre à charge du lotisseur tous les frais d'infrastructure et d'équipement;
- de charger le service technique communal de la surveillance du chantier en collaboration avec l'auteur de projet;
- que les voiries et ses dépendances seront cédées gratuitement à la commune en vue d'être incorporées dans le domaine public après la réception définitive des travaux.

23. Ouverture de voirie rue du Roi Albert à Oupeye

Le Confort Mosan projette de démolir le café "*Al Paveye*" et d'y construire 7 appartements sociaux. A l'arrière de ce bâtiment "*BEQO*", la construction de 9 maisons sociales le long d'une nouvelle voirie.

L'une des entrées sera située face à la rue d'Erquy et l'autre à l'emplacement actuel du café "*Al Paveye*".

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver les plans et documents établis en vue de la création d'une nouvelle voirie.

24. Questions orales

25. Approbation du projet de PV de la séance publique du 31 janvier 2008

SEANCE A HUIS CLOS

26. Personnel communal – Mise en disponibilité

- Un ouvrier définitif, pour la période du 01/02/2008 au 31/03/2008.

27. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures

- Un agent technique définitif, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 01/03/2008.
- Un employé d'administration définitif, pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 01/03/2008.

28. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires

- Désignation temporaire à temps plein à partir du 07/01/2008 d'un instituteur primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 21/01/2008 d'un instituteur primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 14/01/2008 d'une institutrice primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 24/12/2007 d'une institutrice primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 24/11/2007 d'une institutrice primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 22/01/2008 d'une institutrice primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 21/01/2008 d'une institutrice primaire en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 01/01/2008 d'une institutrice primaire dans un emploi devenu vacant – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir du 21/01/2008 d'une institutrice maternelle en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir 21/01/2008 d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 27/01/2008 d'un instituteur maternel en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir du 21/01/2008 d'un instituteur maternel à l'école de Vivegnis Centre – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir du 21/01/2008 d'un instituteur maternel à l'école J. Rombauts – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir du 21/01/2008 d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir du 21/01/2008 d'une institutrice maternelle en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à mi-temps à partir du 21/01/2008 d'une institutrice maternelle en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 21/01/2008 d'une institutrice maternelle en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à temps plein à partir du 21/01/2008 d'une institutrice maternelle en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à raison de 2 périodes/semaine à partir du 21/01/2008 d'une maîtresse spéciale de religion catholique dans un emploi vacant – Ratification.
- Désignation temporaire à raison de 12 périodes/semaine à partir du 21/01/2008 d'une maîtresse spéciale de religion catholique dans un emploi vacant – Ratification.

- Désignation temporaire à raison de 9 périodes/semaine à partir du 21/01/2008 d'un maître spécial d'éducation physique en remplacement – Ratification.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine à partir du 21/01/2008 d'un maître de psychomotricité en remplacement – Ratification.

29. Personnel enseignant – Diverses nominations à titre définitif

- Nomination à titre définitif à mi-temps d'une institutrice primaire.
- Nomination à titre définitif à mi-temps d'une institutrice primaire.
- Nomination à titre définitif à temps plein d'une institutrice maternelle.
- Nomination à titre définitif à temps plein d'une institutrice maternelle.
- Nomination à titre définitif à mi-temps d'une institutrice maternelle.
- Nomination à titre définitif à raison de 2 périodes/semaine d'une maîtresse de religion protestante.
- Nomination à titre définitif à raison de 2 périodes/semaine d'un maître de religion islamique.

30. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 31 janvier 2008

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU